

Recours au Règlement—M. Epp

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, soyez assuré que je vais être bref, mais je voudrais dire quelques mots des remarques de notre leader à la Chambre, le député du Yukon (M. Nielsen) lorsqu'il a dit qu'il restait encore des choses en suspens.

M. Evans: C'est un rappel au Règlement pour une autre raison.

M. le Président: Je rappelle au secrétaire parlementaire que nous sommes déjà en train de débattre un rappel au Règlement et que tous les députés doivent s'en tenir à l'objet de cette intervention. La Présidence lui donnera immédiatement la parole dès que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) en aura terminé.

M. Evans: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Quelqu'un a déjà invoqué le Règlement et il est difficile . . .

M. Evans: Personne n'a la parole.

Mlle MacDonald: Si, il y avait quelqu'un, mais vous l'avez interrompu.

M. le Président: La présidence a donné la parole au député de Saskatoon-Ouest et lorsqu'il en aura terminé, ce sera le tour du secrétaire parlementaire.

M. Evans: Lui a-t-elle donné la parole pour le même rappel au Règlement?

Mlle MacDonald: Oui.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, mes collègues ont fait valoir, à juste titre, je crois, que le ministre avait outrepassé ses pouvoirs de député et de ministériel en déposant la correspondance que le chef de l'opposition (M. Mulroney) avait échangée avec les fonctionnaires de son ministère. Le ministre a pris sur lui d'éluder une question qui lui avait été posée concernant son prochain budget en se servant de la correspondance dont j'ai parlé pour faire de graves allégations et essayer de montrer que le chef de l'opposition ne s'intéressait qu'aux bien nantis et qu'il ne pensait qu'à ses avantages personnels au détriment des plus démunis de notre société.

Après avoir tourné le Règlement en dérision en faisant allusion à une correspondance privée, le ministre a décidé de fonder en déposant la correspondance en question. Et comme les fonctionnaires du ministère ne l'ont pas trouvé, ce document si compromettant dont le ministre semblait si content de parler la semaine dernière n'était que de la fumée. Il a apporté toutes sortes de lettres traitant de sujets innocents, par exemple celle qui demandait au gouvernement de ne plus modifier la politique établie, car ces changements avaient pour effet de dévaluer les allocations de retraite perçues par les employés du secteur privé.

Mes collègues ont également rappelé que quand on calomnie, il en reste toujours quelque chose. Ce qui me préoccupe dans cette affaire, c'est que si le ministre a pu venir déposer des documents de caractère privé sur la table de la Chambre des communes, et de ce fait porter une accusation et délimiter la question en choisissant les documents qu'il allait déposer, nos règles par contre laissent le chef de l'opposition sans moyens de répliquer, si ce n'est un ordre de la présidence et les précédents, qu'il n'a pu faire jouer en sa faveur. J'estime que c'est là un argument de poids pour la raison qu'il est aussi facile de gagner une cause en cachant certains renseignements qu'en en dévoilant d'autres. Qu'est-ce qui pourrait, par exemple, empêcher le solliciteur général (M. Kaplan) de révéler, de dévoiler ou de déposer certains documents choisis parmi d'autres qui tendraient à mettre en doute l'intégrité d'un député à la Chambre des communes ou plus généralement d'un citoyen quelconque, documents qui lui auraient été adressés à lui ou au service de sécurité du pays? Il ne s'agit pas d'un cas où il y a obligation de fournir ces renseignements au ministre. Le ministre se défend en disant qu'il est obligatoire de communiquer des renseignements de caractère fiscal au ministre du Revenu national (M. Bussièrès). Ce ministre-là n'a pas toute liberté de déposer des documents.

Pendant toute la discussion qui a eu lieu la semaine dernière, le ministre parlait d'un seul et unique document, une lettre qu'il prétendait avoir reçue, à l'appui de ses allégations que le chef de l'opposition manquait d'intégrité.

Comme on peut le lire à la page 693 du *hansard* du 24 janvier le ministre avait affirmé que l'intervention du chef de l'opposition serait plus sérieuse et plus digne de foi si, a-t-il dit: «le député nous avait présenté des idées différentes de celles qu'il a exprimées à l'époque où il était dans le secteur privé . . . ». D'après la page 694 le ministre aurait dit ce qui suit:

Monsieur le Président, le chef de l'opposition dit que j'ai déformé la vérité. Si c'est cela qu'il soutient, veut-il me permettre de publier la lettre qu'il a envoyée à l'époque à mes services à ce sujet-là?

Enfin, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a donné son appui, pour une raison je l'ignore, au ministre des Finances qui demandait le dépôt de ces documents personnels.

M. Nielsen: Un seul document.

M. Hnatyshyn: De fait, il a réclamé leur dépôt, ce que je trouve étrange de la part d'un parti qui est censé défendre l'intérêt des particuliers face à l'État. En réponse à la demande du député de Hamilton Mountain (M. Deans) qui réclamait le dépôt des documents envoyés par le chef de l'opposition au ministre des Finances, le ministre a déclaré, comme en fait foi le compte rendu à la page 700:

. . . la lettre ne m'a pas été envoyée à moi, mais bien à mes fonctionnaires. Elle a été adressée au ministère et le chef de l'opposition m'a fait savoir qu'il en avait approuvé l'envoi. Je serai très heureux de la déposer dès que possible.